CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 16 février 1966

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LA LOI SUR LA REVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

OPPOSITIONS RELATIVES À DE NOUVELLES DÉLIMITATIONS AU NOUVEAU-BRUNSWICK ET AU QUÉBEC

M. l'Orateur: J'ai le devoir de faire connaître à la Chambre que deux oppositions signées par le député de Victoria-Carleton (M. Flemming) et 11 autres députés, dans un cas, et par le député de Chapleau (M. Laprise) et 9 autres députés, dans le second cas, m'ont été adressées conformément à l'article 20 de la loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales.

Si la Chambre y consent, je propose que nous suivions la procédure déjà utilisée au cours de la présente session, afin que le texte de ces oppositions, ainsi que le nom des députés qui les ont signées dans chaque cas, soient publiés en appendice aux Procèsverbaux de ce jour. Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

PARCS NATIONAUX

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE ENTRE LE PREMIER MINISTRE DU CANADA ET CELUI DE L'ALBERTA

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, pour faire suite à la demande de l'autre jour, j'aimerais déposer sur le bureau de la Chambre la correspondance échangée entre le premier ministre de l'Alberta et moi-même sur la politique en matière de parcs nationaux.

LES FAILLITES

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AVEC LE COMITÉ SPÉCIAL

L'hon. Lucien Cardin (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je voudrais déposer les lettres que j'ai échangées avec les membres du comité spécial qui a étudié la revision de la loi sur la faillite.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE MLLE NANCY GREENE, SKIEUSE DE MARQUE

L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la

sieur l'Orateur, à l'appel des motions, j'aimerais que la Chambre m'accorde la liberté d'attirer son attention sur la présence, à la tribune de l'Orateur, de M11e Nancy Greene, membre de l'équipe nationale de ski du Canada et une Canadienne qui fait honneur à son pays.

M. Herridge: Et ajoutons, M. l'Orateur, que cette jeune personne est de Rossland dans Kootenay-Ouest.

M. Groos: Donc de la Colombie-Britannique.

[Français]

LE CODE CRIMINEL

MODIFICATION VISANT LA PEINE CORPORELLE

M. Auguste Choquette (Lotbinière) demande à déposer le bill n° C-123 modifiant le Code criminel (peine corporelle).

Des voix: Expliquez-vous!

M. Choquette: Monsieur le président, considérant qu'il faut mettre l'accent sur une justice préventive plutôt que punitive;

Considérant que si la peine de mort demeure la meilleure force dissuasive contre la recrudescence des meurtres dans le contexte actuel, il ne faut tout de même pas marquer les châtiments contre la criminalité au coin d'une barbarie inadmissible.

Le présent projet de loi vise donc à éliminer la peine du fouet prévue au Code criminel. (La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois).

[Traduction]

MODIFICATION CONCERNANT LES TENTATIVES DE SUICIDE DES MALADES MENTAUX

M. Ian Watson (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie) demande à présenter le bill nº C-124 visant à modifier le Code criminel (tentative de suicide).

Des voix: Expliquez-vous.

M. Watson (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie): Monsieur l'Orateur, si je présente ce bill, c'est parce que l'article 213 du Code criminel stipule qu'une personne souffrant de maladie mentale ou subissant des soins psychiatriques et qui tente de se suicider peut être accusée d'acte criminel et est passible d'une condamnation éventuelle. La plupart du temps, lorsqu'il s'agit de tentatives de suicide, la Cou-Santé nationale et du Bien-être social): Mon- ronne ne tient pas compte de l'article 213.